



Assemblée Générale du 12 juillet 2018  
PROCES-VERBAL

Le 12 juillet 2018, les membres du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association Ecole d'Arts Martiaux de Courbevoie se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire dépositaire d'une procuration. Cette feuille d'émargement figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. VIDAL François, président, assisté de M. ZERATH Maxime, secrétaire, et M. TO Benoît, trésorier.

13 (treize) membres étaient présents ou représentés. Le nombre de membres valant quorum étant atteint, toutes les décisions approuvées lors de la réunion sont considérées validées et prennent effet à partir de ce jour.

La séance a été ouverte à 20h30 et l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Approbation du Procès-Verbal de l'AGC du 06 avril 2018
- Informations sur les représentants de communication
- Informations sur les tarifs et les réductions appliquées (ajouté en début de séance)
- Approbation de l'indemnité du Directeur Sportif
- Approbation du rapport moral pour la période du 6/04/2018 au 31/08/2018
- Approbation du rapport financier
- Présentation du budget prévisionnel 2018/2019
- Fonctionnement des sections
- Divers

❖ **Approbation du Procès Verbal de l'AGC**

Après consultation, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 06 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

❖ **Informations sur les représentants de communication**

L'activité communication a démarré, en lien avec Aurélien Roche, webmaster. Le site, encore en construction, devrait être finalisé pour le 15 août.

D'ici là et pour la rentrée, les responsables com' des différentes sections doivent booster cet aspect du site. Par exemple, des vidéos d'aikido ainsi que des championnats d'Europe de tai-chi-chuan peuvent être postées.

Il n'est pas nécessaire d'informer le président lors du post d'infos simples, de photos ou de vidéos. En revanche, toute modification majeure du site devra être présentée au préalable au président.

Attention ! Il est important de s'assurer que la mention pour les droits à l'image a bien été validée sur la fiche d'inscription.

La partie facebook doit être revue avec Arnaud de Verchère.

#### ❖ **Informations sur les tarifs et les réductions appliquées**

La question du tarif pour une inscription à l'aikido+karaté ayant été soulevée lors des inscriptions, le bureau confirme que ce tarif est maintenu à la place du forfait multi-activité, moins avantageux dans ce cas précis.

De même, lors d'une inscription à deux activités et si le forfait multi-activité est moins avantageux, une remise de -10% s'applique sur le tarif le plus élevé (cf document distribué lors de l'AG).

La proposition de Régis Boulier, professeur d'Aikido, de -20% n'est pas retenue, pour les raisons suivantes :

- la remise de -10% était un dispositif existant au sein du Centre Culturel
- cette remise est accordée sur l'activité la plus chère
- le club ne peut pas se permettre de plus importantes remises.

Une remise de -15% est proposée pour le personnel communal de la ville de Courbevoie adhérent à l'amicale et le personnel de l'établissement public VAL.

Ce rapprochement avec l'Amicale peut permettre de recruter de nouveaux adhérents et nous fait bénéficier d'une visibilité accrue sans frais supplémentaires.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

#### ❖ **Approbation de l'indemnisation du Directeur Sportif**

L'indemnisation du Directeur Sportif, telle qu'exprimée dans le PV de la Réunion du Bureau du 16 juin 2018, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration soit une rémunération équivalente à 20h de travail.

#### ❖ **Approbation du rapport moral pour la période du 6/04/2018 au 31/08/2018**

Après lecture complète du rapport moral, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Ce rapport est obligatoire et à annexer à toute demande de subvention. Son importance est capitale.

#### ❖ **Approbation du rapport financier**

Après lecture du rapport financier, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration. Ce document est aussi important que le rapport moral car il sera également demandé lors des demandes de subvention

### ❖ Présentation du budget prévisionnel 2018/2019

Le point a été fait sur la situation des inscriptions au jour de l'AG.

Les résultats sont concluants pour cette nouvelle organisation, le nombre d'inscrit étant estimé à plus de 200 personnes.

L'objectif minimal à atteindre est 435 adhérents, l'objectif visé est quant à lui de 500 inscriptions ou réinscriptions, soit 90 000 euros de recettes. Ces chiffres correspondent au point d'équilibre de la trésorerie de l'association.

La subvention à la ville est demandée à hauteur de 130 000 euros mais il faut avoir à l'esprit que les subventions des collectivités territoriales pourront être amenées à baisser dans les années futures du fait de la politique nationale axée sur les économies des dépenses publiques. Un nouveau calcul au plus juste sera effectué en octobre par la comptabilité pour témoigner de notre clarté quant aux demandes de subventions publiques.

Les professeurs ont un vrai travail à effectuer auprès du public adulte qui a tendance à s'inscrire plus tard que les enfants, généralement au moment du début des cours, en septembre (au mieux). Ces inscriptions tardives génèrent un décalage de trésorerie qui peut mettre l'association en difficulté. Il convient donc de s'assurer qu'un maximum de cotisations rentre dès la fin de la saison.

### ❖ Fonctionnement des sections

Le fonctionnement des sections judo, aikido, karaté, tai-chi-chuan et taïso reste identique à l'organisation précédente, les professeurs, les cours et les horaires restent les mêmes.

En revanche, il y a des changements importants en tai-jitsu :

- Xavier Boire quittant le club, Gregory Denise le remplace.  
Sauf pour le cours du samedi qui est remplacé par un cours de Systema, assuré par Eric Barré (ancien élève de Didier Gauguet, CN Ve Dan de Judo, 1<sup>er</sup> dan de Karaté et instructeur de Systéma).

L'objectif est d'avoir deux cours de tai-jitsu et deux cours de systema.

Le montant de la cotisation pour le systema s'élève à 185 euros + 30 euros d'assurance.

Les adhérents au tai-jitsu peuvent assister aux cours de systema mais pas l'inverse. D'autre part, Eric Barré sera présent à VITAVILLE et fera une démonstration.

- Pour l'instant, une seule personne s'est inscrite au tai-jitsu mais 25 potentiels adhérents sont attendus.
- De plus, trois élèves sont susceptibles de passer un diplôme fédéral afin d'assurer la continuité des entraînements.

### ❖ Divers

La manifestation VITAVILLE se déroulera le 8 septembre. Un stand est prévu pour l'association avec supports de com'.

Nous devrions bénéficier d'un espace de démonstration mais sans tapis.

Les sections à même de pouvoir faire les démos sont : le tai-chi-chuan, l'aikido, le karaté, le systema ainsi que le tai-jitsu. Nous aviserons à la rentrée le planning des démonstrations ne connaissant pas encore les créneaux horaires et le temps qui nous sera attribué.

La prochaine AG aura lieu en décembre, avec moins de choses à voter ; mais un gros debriefing est prévu pour relever et corriger les problématiques qui ont pu survenir notamment dans les phases de communication, de réinscriptions et d'inscription. Il est important que chacun prenne en note au fur et à mesure les remarques des adhérents, des professeurs ainsi que les dysfonctionnements constatés.

Il faut également faire le point entre le Directeur Sportif et les professeurs concernant l'opération « Amène ton pote ».

Mercredi 5 septembre, une permanence d'inscriptions sera tenue de 14h à 18h.

Les T-shirts ont été remis aux membres présents.

L'ensemble des sujets prévu à l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est close à 22H00. L'ensemble des présents sont invités à un dîner de fin de saison.

Le président,  
François Vidal



Le trésorier,  
Benoit TO



Le secrétaire,  
Maxime Zérath

